



Voyage :

- SNCF 2nde classe sur présentation des justificatifs originaux (billets)
- Voiture (minimum 20km) jusqu'à 800 km aller/retour: 0,22 €/km (kilométrage le plus court)
0,15 € supplémentaires du km accordés pour la 1er personne complémentaire transportée
puis 0,10 € supplémentaires du km accordés à partir de la 2ème personne complémentaire
transportée et pouvant prétendre à un remboursement

Nom(s) du (des) passager(s) :

M.....

M.....

M.....

- Voiture au-delà de 800 km aller/retour: **accord préalable selon le formulaire dédié**
- Avion **si accord préalable et autorisation écrite du responsable de commission**
(sur présentation du justificatif = billets)
- Taxi (3 personnes) & parking & péage sur justificatifs originaux

Repas :

- Repas sur justificatifs originaux seulement
- Remboursement maximum de 15,24 € par repas

Hôtel :

- Hôtel sur justificatif original seulement
- Remboursement maximum de 38,11€ avec petit déjeuner inclus

Autres frais (accord préalable du responsable budgétaire):

- Présentation des justificatifs (originaux)
- Motifs qu'il convient d'exposer
- Notes de bar et de téléphone non remboursées

Remboursement :

- Visa obligatoire du responsable budgétaire (imputation budgétaire)
- Mise en paiement le 15 et 30 de chaque mois
- Règlements par chèques ou virements (si envoi d'un RIB)

Attention :

**La demande de remboursement devra être transmise dans un délai de un mois
suivant l'événement concerné. Aucune suite ne sera donnée passé ce délai.**

LA COLONNE "PRISE EN CHARGE" EST RESERVEE AU CNK - PRIERE DE NE RIEN Y INSCRIRE